

---

**VISA**

**Semafo inc.**

---

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus simplifié de l'émetteur susmentionné daté du 12 juin 2009 (le « prospectus »).

En outre, le présent visa fait foi du visa du prospectus de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* en **Colombie-Britannique** et en **Alberta**. Le visa du prospectus est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 12 juin 2009

*(s) Patrick Théorêt*

---

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

SEDAR N° 1434203  
DÉCISION N° 2009-FS-0191